

Le 09/01/19

Objet : Prélèvement à la source & location // "Pas d'inquiétude, votre pouvoir de location ne diminue pas" - C.Fumagalli - Présidente du réseau ORPI

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette réforme qui vise à supprimer le décalage entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt introduit un nouveau mode de recouvrement. Conséquence immédiate : **un montant du net à payer en baisse sur les fiches de paie** pour l'ensemble des contribuables. Pour la Présidente d'Orpi, il est important de « *dédiaboliser* » le sujet : « *Chez Orpi, anticipation et pédagogie sont les maîtres mots afin d'accompagner nos clients locataires et bailleurs.* »

Quels impacts de la baisse du salaire net sur son dossier de location ?

« *Aucun. L'urgence aujourd'hui est de rassurer les particuliers contribuables sur leur pouvoir de location qui reste inchangé.* » assure **Christine Fumagalli, Présidente du réseau ORPI.** « *A la question de savoir si cette diminution des revenus limite d'autant les capacités de location d'un particulier, nous avons pour ordre de marche au sein du réseau ORPI, de sensibiliser tous nos clients locataires et propriétaires à l'importance d'une "nouvelle lecture" des fiches de paie* ».

Vers une nouvelle lecture des fiches de paie ?

« *Il est d'usage que tout locataire puisse justifier de revenus nets mensuels équivalents à trois fois le montant du loyer charges comprises. Rappelons toutefois que dans le cadre d'un dossier de location, nous prenons en compte l'ensemble des revenus du futur locataire – bien sûr, ses fiches de paie mais également ses fiches d'imposition, ses revenus fonciers et autres compléments de revenus qui rentrent dans le calcul de solvabilité* » ajoute Christine Fumagalli. « **Depuis l'entrée en vigueur de la réforme et dans le cas particulier de la fiche de paie, nous analysons la ligne « revenus nets avant imposition » comme il est d'usage aujourd'hui et comme il le sera toujours demain** ».

Christine Fumagalli – Présidente du réseau ORPI